Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20261012-2026_08_04-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2026-08-04

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

L'an deux mille vingt-six le 12 octobre 2026 à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LE CREN, Maire.
Date de convocation 7 octobre 2026

Présents : MMES Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Sophie PERSONNE ;
M. Christophe COMBEAU ; Michel DEBEIR ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND ; Romain PERRON ; PERCEOIS Gaëtan, DENHEZ Adrien,
Absents ayant donnés pouvoir : Mme Isabelle THÉON donne pouvoir Mme Monique LE CREN
Absent non excusé : Mme Catherine COLLIN

Le quorum est atteint. Ouverture de la séance à :20h11

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

FINANCE – MODIFICATION AFFECTATION DE RESULTAT

Annule et remplace la délibération n° 2026-4-08

Madame le Maire rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus des comptes administratifs (CA), pour le budget principal et les budgets annexes.

Budget Principal
Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 130 990,99€ qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2026. Il est donc proposé d'affecter la somme de 130 990,99€ au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2026.

Budget assainissement
Le compte administratif du budget d'assainissement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 11 862,47€ qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2025. Il est donc proposé d'affecter la somme de 11 862,47€ au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2026.

Budget annexe Boulangerie
Le compte administratif du budget boulangerie laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 9 261,55€ qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2025. Il est donc proposé d'affecter la somme de 9 261,55€ au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2026.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20261012-2026_08_04-DE

Budget annexe Maison de santé et logement sociaux

Le compte administratif du budget maison de santé et logement sociaux laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 13 110,34€ qu'il y a lieu d'affecter au budget primitif (BP) 2025. Il est donc proposé d'affecter la somme de 13 110,34€ au compte 1068 en recettes d'investissement du BP principal 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :
- APPROUVER les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du budget principal, et les budgets annexes d'assainissement, de la boulangerie et de la maison de santé et logement.

Pour extrait certifié conforme,
Le 06 août 2026
Le Maire,
Monique LE CREN